

***Avenant à la convention n°2015-114 R de mécénat passée pour le
château de Picquigny entre la Demeure Historique et Michel
Morange, propriétaire***

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n°2015-114 R passée pour le château de Picquigny entre la Demeure Historique et le Propriétaire signée le 30 juin 2015.

Article 1 : Le montant des travaux prévu à l'annexe 1 de la convention n°2015-114 R signée le 30 juin 2015 est modifié. L'annexe 1 du présent avenant annule et remplace l'annexe 1 de la convention n°2015-114 R.

Article 2 : Le plan de financement de l'annexe 2 de la convention n°2015-114 R signée le 30 juin 2015 est modifié en conséquence. L'annexe 2 du présent avenant annule et remplace l'annexe 2 de la convention n°2015-114 R.

Fait à Paris

Le 20 juin 2016

La Demeure Historique
Jean de Lambertye

Le Propriétaire
Michel Morange

Annexe I : Programme des travaux

Le programme de travaux porte sur la restauration des parties haute et basse du rempart Ouest et sur la restauration de la tour Ouest.

Travaux	Cout TTC (€)
Restauration partie Basse du rempart Ouest	28 204
Restauration partie Haute du rempart Ouest	69 909
Restauration de la Tour Ouest	24 678
Mise en place du chantier	7 000
Total	129 791

Annexe II Plan de Financement

Financement	%	Montant TTC
DRAC	40	51 916 €
Mécénat	60	77 875 €
TOTAL	100	129 791 €